

Le 7 octobre 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 7 octobre 2019, de 20 h à 20 h 48 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire, à laquelle assistaient :

Mme Lynda Lizotte, conseillère
Mme Manon Bélanger, conseillère
M. Dany Chénard, conseiller
M. Patrick Dionne, conseiller
M. Étienne Brodeur, conseiller
M. Réal Lévesque, conseiller (absent)

formant quorum

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

158-2019

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2019
4. Suivi du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2019
5. Approbation et autorisation des comptes à payer
6. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies
7. Rapport d'organismes
8. Contrat de déneigement pour les années 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022
9. Contrat d'entretien du système de ventilation 2019-2020
10. Soumission pour le nettoyage des conduits de ventilation
11. Résolution pour la demande de versement de la subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
12. TECQ 2013-2018 – approbation des travaux
13. Correspondance
14. Autres sujets
15. Période de questions
16. Clôture et levée de la séance

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2019

159-2019

Il est proposé par M

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 3 septembre 2019 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

4. Suivi du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2019

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2019.

5. Approbation et autorisation des comptes à payer

160-2019

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 103 730,55 \$ à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

6. Rapport de la Régie Inter municipale en protection incendie du Kamouraska Ouest

M. Dany Chénard informe les membres du conseil qu'il n'était pas à la dernière réunion.
Il confirme toutefois, que les pancartes numéro civique 9-1-1 sont en commande, elles pourront être installées dès cet automne.
Le schéma de couverture de risques avance bien, il est complété à 90 ou 95 %. Il devra être adopté cet automne.

7. Rapport d'organismes

Monsieur Étienne Brodeur, conseiller informe que la Comité de la Chapelle a terminé ses activités pour cette année.

Madame Manon Bélanger, conseillère informe que le Comité de développement est à préparer les activités du Noël au Cœur du Kamouraska.

Des travaux d'électricité débuteront sous peu à la Chapelle de la Grève.

L'assemblée générale annuelle du conseil d'établissement de l'École a eu lieu. Il y a eu une très faible participation.

8. Contrat de déneigement pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à une demande de soumissions pour l'entretien d'hiver des chemins pas l'entremise du site SE@O;

CONSIDÉRANT qu'une seule entreprise a déposé une soumission dans les délais requis;

CONSIDÉRANT que la municipalité a ouvert la soumission le 11 juillet 2019 et qu'il en résulte ce qui suit :

Soumission reçue de :
2171-0751 Québec inc. Transport en Vrac St-Denis enr.

Prix annuel pour la saison 2019-2020 :
145 999,75 \$ avant taxes

Prix annuel pour la saison 2020-2021 :
145 999,75 \$ avant taxes

Prix annuel pour la saison 2021-2022 :
145 999,75 \$ avant taxes

Pour un montant total de 503 589,66 \$ taxes incluses pour les trois saisons.

CONSIDÉRANT que la compagnie 2171-0751 Québec inc. Transport en Vrac St-Denis enr. fut la seule compagnie à soumissionner, la municipalité pouvait entreprendre des discussions relativement aux prix de la soumission avec l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT que suite à la discussion avec le propriétaire de 2171-0751 Québec inc. Transport en Vrac St-Denis enr., il en résulte ce qui suit :

La première saison, 2019-2020;

La municipalité versera un montant de 135 779,85 \$ avant taxes, soit 156 112,89 \$ taxes incluses

La deuxième saison, 2020-2021;

La municipalité versera un montant de 145 999,75\$ avant taxes, soit 167 863,22 \$ taxes incluses

La troisième saison, 2021-2022;

La municipalité versera un montant de 156 219,65 \$ avant taxes, soit 179 613,55 \$ taxes incluses.

Pour un total pour les trois saisons de 503 589,66 \$ taxes incluses.

CONSIDÉRANT

que la soumission est conforme;

EN CONSÉQUENCE
161-2019

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat d'entretien des chemins d'hiver à 2171-0751 Québec inc. (Transport en Vrac St-Denis enr.) au montant de 156 112,89 \$ taxes incluses pour 2019-2020, de 167 863,22 \$ taxes incluses pour 2020-2021 et de 179 613,55 \$ taxes incluses pour 2021-2022, pour un total de 503 589,66 \$ taxes incluses pour les trois hivers. De plus, il est convenu d'autoriser M Jean Dallaire, maire et Mme Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer conjointement le contrat de déneigement avec l'entrepreneur.

9. Contrat d'entretien du système de ventilation 2019-2020

CONSIDÉRANT

que la municipalité doit renouveler son entente pour l'entretien des systèmes de ventilation;

CONSIDÉRANT

que la municipalité a reçu une proposition de Majella Vaillancourt inc. pour un montant de 2 350 \$ plus taxes en date du 1er août 2019 par la facture # 102808;

CONSIDÉRANT

que l'entente se renouvelle automatiquement à chaque année à moins d'un avis écrit de 30 jours de la date d'expiration par l'une ou l'autre des parties;

162-2019

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres d'accepter une entente de service avec Majella Vaillancourt inc. pour un montant de 2 350 \$ plus taxes pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020 tel que spécifié dans l'offre de service et autorise la directrice générale à procéder au paiement de la facture.

En plus des modalités incluses au contrat, le fournisseur devra tenir compte des conditions suivantes :

Le fournisseur devra prendre rendez-vous avec la municipalité avant d'effectuer l'entretien;

Un rapport (fiche de réparation) devra être remis à la municipalité à chaque visite.

Les pièces remplacées devront être laissées dans l'édifice municipal.

CONDIDÉRANT

10. Soumission pour le nettoyage des conduits de ventilation

qu'il est recommandé de procéder au nettoyage des conduits de ventilation à tous les cinq ans;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une offre de service de « air procure » pour un montant de 1 879 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE,
163-2019

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de services de « air procure » pour un montant de 1 879 \$ avant taxes.

11. Résolution pour la demande de versement de la subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

CONSIDÉRANT la correspondance datée du 30 septembre 2019 du ministère des Transports informant la municipalité d'une subvention maximale de 10 000 \$ dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration*;

164-2019

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents que :

- La Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie approuve les dépenses des travaux exécutés pour l'amélioration du chemin de la Grève ouest, du rang de la Haute-Ville et divers autres endroits pour un montant subventionné de 10 000 \$, conformément aux stipulations du ministère des Transports.
- Confirme que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.
- Le formulaire à remplir pour le versement de la subvention a été complété et retourné, tel que demandé dans ladite correspondance.

12. TECQ 2013-2018 Résolution approuvant les dépenses reliées à la TECQ

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE,
165-2019

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements

réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations et infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'en 2019.

Résolu à l'unanimité des membres présents.

13. Correspondance

13.1 MAMH – Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Proportion médiane et facteur comparatif pour l'année 2020.

Proportion Médiane : 100%

Facteur comparatif : 1,00

13.2 Ministère des Transports

Programme d'aide financière – Volet entretien des routes locales.

Un versement de l'aide financière sera effectué dans les prochaines semaines.

13.3 MRC de Kamouraska

Réception des redevances du Parc Éoliens Nicolas Rioux et Ronceveaux pour un montant de 17 748 \$.

Remplacement des équipements relatifs à la fibre optique

Coût d'environ 930 \$

ATTENDU

que la MRC demandait depuis quelques années aux municipalités de prévoir dans leur budget un montant d'environ 3 500 \$ par poste pour le remplacement d'équipements de la fibre optique;

ATTENDU

qu'après avoir effectué des demandes de prix, la MRC de Kamouraska a obtenu un prix d'environ 930 \$ par site;

EN CONSÉQUENCE,
166-2019

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la MRC de Kamouraska à procéder à l'achat d'équipements de la fibre optique pour la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie.

13.4 CAUREQ

Réception d'une ristourne sur le financement du centre 9-1-1 pour un montant de 1 376,49\$.

13.5 Regroupement des Maisons pour Femmes victimes de violence conjugale

Résolution - Municipalité alliée contre la violence conjugale

ATTENDU

que la *Charte des droits et libertés* de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à a liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU

que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont

enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE,
167-2019 Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents de proclamer la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie municipalité alliée contre la violence conjugale.

13.6 Familiprix Raphaëlle Paradis et Marcelle Pelletier
Demande d'appui financier pour le Dansothon pour Opération
Enfant Soleil

CONSIDÉRANT que le samedi 25 avril 2020 de 12h00 (midi) à 0h00 (minuit) se tiendra un Dansothon au profit d'Opération Enfant Soleil;

CONSIDÉRANT que tous les dons recueillis seront remis lors du prochain téléthon qui aura lieu en juin 2020;

CONSIDÉRANT que cette fondation vient en aide aux enfants malades que Québec;

EN CONSÉQUENCE,
168-2019 Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer la cause par une aide financière de 50 \$.

13.7 Fondation de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima et Club Lions La
Pocatière
Souper bénéfice

CONSIDÉRANT que la Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima inc. en collaboration avec le Club Lions de La Pocatière sont à préparer le souper-bénéfice qui se tiendra le 9 novembre prochain au Collège Sainte-Anne de La Pocatière;

CONSIDÉRANT que les profits de ce souper sont partagés égale entre les deux organismes en soutien à la réalisation de leur mission et objectifs respectifs, soit pour le Club Lions, leurs œuvres, notamment les paniers de Noël et pour la Fondation de l'Hôpital l'achat d'équipements médicaux pour les installations du Kamouraska afin que la population puisse recevoir des soins et services de proximité;

EN CONSÉQUENCE,
169-2019 Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'acheter un billet pour le souper-bénéfice au coût de 125 \$.

13.8 Ruralys
Demande de renouvellement d'adhésion

CONSIDÉRANT que Ruralys est un centre multidisciplinaire chargé de soutenir, d'accompagner et de stimuler les initiatives de protection et de mise en valeur du patrimoine;

CONSIDÉRANT que ce centre d'expertise s'intéresse particulièrement à tout ce qui dessine le caractère identitaire, spécifique et original de la ruralité et de l'urbanité (le patrimoine bâti, les paysages naturels et humanisés, les savoir-faire traditionnels, l'horticulture fruitière, l'archéologie);

CONSIDÉRANT que Ruralys travaille à une vision intégrée du patrimoine en participant au développement économique et social du monde rural et urbain québécois;

CONSIDÉRANT que l'organisme réalise des outils et des activités pour tout public;

CONSIDÉRANT que Ruralys offre un service-conseil aux municipalités, organismes et entreprises;

EN CONSÉQUENCE,
170-2019

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter que la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie devienne membre de Ruralys pour l'année 2019-2020 pour un montant de 80 \$.

13.9 Comité de développement de Saint-Denis
Demande de prêt des locaux pour les activités du Noël au Cœur du Kamouraska

CONSIDÉRANT que le Comité de Développement de Saint-Denis tiendra ses activités sur deux fins de semaine;

CONSIDÉRANT que la première activité sera le Marché de Noël qui se tiendra les 16 et 17 novembre 2019 qui se déroulera dans la salle communautaire du Complexe municipal;

CONSIDÉRANT que la deuxième partie, soit la Fête de Noël se tiendra les 22, 23 et 24 novembre et que le comité organisateur aura besoin de l'espace salle municipale du Complexe municipal;

CONSIDÉRANT que le Comité de développement demande de pouvoir utiliser les locaux du Complexe municipal pour ces deux fins de semaines;

171-2019
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la tenue des activités du Noël au cœur du Kamouraska les 16, 17, 22, 23 et 24 novembre prochain.

Que les locaux leur soient fournis gratuitement sauf pour les frais supplémentaires pour le ménage s'il y a lieu.

Demande d'heures de Promotion Kamouraska pour promouvoir les activités du Noël au Cœur du Kamouraska

CONSIDÉRANT la tenue des activités du Noël au Cœur du Kamouraska;

CONSIDÉRANT que le Comité souhaite pouvoir utiliser des heures de Promotion Kamouraska afin de promouvoir ces activités ;

EN CONSÉQUENCE,
172-2019

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'utilisation des services de Promotion Kamouraska pour publiciser les activités du Noël au Cœur du Kamouraska pour 5 heures maximum.

14. Autres sujets

Mme Anne Desjardins informe le public et les membres du conseil que :

Lettre de remerciements à M. Hubert Théberge

Lors de la séance du mois d'août dans la période de questions il a été suggéré que soit envoyée, une lettre de remerciements à M. Hubert Théberge pour ces années de services en animations au local des ados. Après vérification nous constatons qu'une lettre a déjà été envoyée à M. Théberge en avril 2018, au moment où il nous annonçait la fin de son implication.

Croix rouge Canadienne

Entente de Services aux sinistrés

CONSIDÉRANT

que la municipalité travaille présentement à finaliser son plan de mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT

que lors d'un sinistre il se peut que la municipalité ait recours aux services de *La Croix-Rouge Canadienne*;

CONSIDÉRANT

que *La Croix-Rouge Canadienne* met à la disposition des municipalités, lors de sinistre, des ressources humaines et matérielles, selon les conditions énumérées dans l'entente;

CONSIDÉRANT

que pour pouvoir bénéficier de telles ressources les municipalités doivent signer une entente « Offre de services aux sinistrés et de matériel d'urgence avec *La Croix-Rouge Canadienne* »;

EN CONSÉQUENCE,
173-2019

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la Directrice générale à signer une entente avec *La Croix-Rouge Canadienne*.

Formation avec l'ADMQ

CONSIDÉRANT

les nouvelles règles suite à l'arrivée de l'Autorité des marchés publics;

CONSIDÉRANT

que ces règles doivent être bien maîtrisées par les municipalités;

CONSIDÉRANT

qu'une formation intitulée *l'Arrivée en scène de l'Autorité des marchés publics et Jurisprudence en gestion municipale*, se tiendra à Rivière-du-Loup le 13 novembre prochain;

CONSIDÉRANT

que pour les municipalités membres de l'ADMQ le coût est de 316 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,
174-2019

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la Directrice générale à assister à cette journée de formation et que le coût de la formation et les frais de transport sont défrayés par la municipalité.

M. Dany Chénard mentionne que les activités de la Maison Chapais se sont tenues dimanche dernier. Une subvention a été octroyée à la Maison Chapais pour la tenue de cette activité, soit un montant de 8 \$ par personne qui se présentait à l'activité et qu'une soixantaine de personnes y ont participé.

15. Période de questions

Aucun autre sujet n'est porté à l'attention des membres du conseil.

16. Clôture et levée de la séance

175-2019

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 20 h 48.

Signature du procès-verbal

M. Jean Dallaire,
Maire

Anne Desjardins,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Bouteillerie

LISTE DES COMPTES À PAYER

AFFILET TOUT	574,88 \$
ANNE DESJARDINS (km dépôts au comptoir,réservation Congès ADMQ-FQM)	594,67 \$
BASE 132	594,42 \$
BMR AVANTIS ST-PASCAL	20,05 \$
BUREAUTIQUE CÔTE-SUD	97,10 \$
CAMIONNAGE ALAIN BENOÎT	2 690,42 \$
COMITÉ DE LA CHAPELLE	24,50 \$
CONSTRUCTION B.M.L. DIVISION DE SINTRA	51 925,36 \$
CORP. RÉG. SALLE ANDRÉ GAGNON	236,00 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	466,46 \$
EAU LIMPIDE INC	24,90 \$
ÉCOLE J.-C. -CHAPAIS	75,00 \$
FERME PIERRE GARON	3 449,25 \$
FONATION ANDRÉ-CÔTÉ	60,00 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	20,00 \$
GROUPE CAMERON	144,59 \$
GROUPE CCL	111,59 \$
JÉAN MORNEAU	82,79 \$
JOURNAL LE PLACOTEUX	140,96 \$
MAJELLA VAILLANCOURT INC	2 701,91 \$
MANON BÉLANGER	58,80 \$
MOREAU AVOCATS INC.	244,46 \$
MRC DE KAMOURASKA	11 310,69 \$
MUNICIPALITÉ DE RIVIERE-OUELLE	658,69 \$

NETTOYEUR DAOUST FORGET	84,11 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC	75,02 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	4 550,42 \$
SUZANNE DUBÉ (km et frais poste Journal municipal)	84,46 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	751,37 \$
VILLE DE SAINT-PASCAL	10 675,35 \$
SOUS-TOTAL	92 528,22 \$

PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2019

SALAIRES (SEPTEMBRE 2019)	5 097,80 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (SEPTEMBRE 2019)	2 265,67 \$
CONCIERGERIE	1 365,00 \$
GREAT WEST	470,32 \$
VIDÉOTRON	146,07 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 694,18 \$
FRAIS BANCAIRE	163,29 \$
SOUS-TOTAL	11 202,33 \$
GRAND-TOTAL	<u>103 730,55 \$</u>

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2019 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 7 octobre 2019

Annexe

Résolution

160-2019

 Par: Anne Desjardins
 Directrice générale
 Secrétaire-trésorière